



Administration générale  
de la FISCALITE



M  
Rue  
4470 Saint-Georges-sur-Meuse

## Avertissement-extrait de rôle Impôt des personnes physiques et taxes additionnelles

N.N. :  
N° Rép. :

page : 1 / 4

Madame, Monsieur,

Le présent avertissement-extrait de rôle vous est adressé conformément à l'article 136 de l'Arrêté royal d'exécution du Code des Impôts sur les revenus 1992.

**Veillez lire l'information importante au verso.**

Année des revenus 2014	Exercice d'imposition (EX) 2015	Article de rôle	Commune SAINT-GEORGES-SUR- MEUSE
Date d'exécutoire du rôle 01/102015	Date d'envoi 03/102015		

Le montant en votre faveur est



Vous recevrez ce montant par assignation postale, en principe, fin décembre 2015. Vous devrez l'encaisser dans les 3 mois dans un bureau de poste, qui liquidera le montant uniquement en espèces (pièces de monnaie et/ou billets de banque). Vous pouvez obtenir ce remboursement sur un compte financier en nous communiquant votre numéro de compte **au plus tard pour le 20 novembre 2015**.

-soit via [www.myminf.be](http://www.myminf.be). Choisissez : « Accéder à myminfin après authentification (visualisez vos données personnelles) ». Dans la case « Iban », introduisez le nouveau numéro de compte et dans la case « Bic », le code BIC de la banque. Confirmez les données introduites en cliquant sur « OK ».

-soit par lettre au bureau de recette Flémalle. Mentionnez votre numéro de compte (IBAN et BIC), signez votre demande et joignez-y une photocopie de votre carte d'identité. (Attention : si vous êtes marié ou en cohabitation légale, votre partenaire doit aussi signer la demande et joindre une photocopie de sa carte d'identité.)

Si vous résidez à l'étranger, aucune assignation postale belge ne vous sera envoyée. Pour éviter un retard important dans le remboursement et éviter les frais supplémentaires d'un mandat postal international vous devez communiquer un numéro de compte bancaire, comme décrit ci-dessus.

Le délai normal de deux mois en cas de remboursement est généralement prolongé en cas de succession, indivision, procuration, cession ou si vous résidez à l'étranger et que l'Administration n'a pas connaissance d'un numéro de compte ouvert à votre nom en Belgique, etc.

Vous pouvez éviter ce retard en prenant contact dans les huit jours avec le bureau de recette Flémalle, qui vous précisera les documents à fournir.

L'octroi d'avantages sociaux (allocation d'études, prêt social, prime au logement, bénéfice de l'intervention majorée de l'assurance soins de santé sur la base des statuts "BIM" et "OMNIO", etc) est subordonné à des conditions de revenus.

**En général, vous pouvez justifier le montant de vos revenus à l'aide de votre avertissement-extrait de rôle. Conservez donc ce document dans son intégralité. Vous pouvez également le retrouver via [www.myminf.be](http://www.myminf.be).**